

Publié le 14 juin 2011

84 ports pour un Pavillon bleu

L'écolabel, symbole d'une qualité environnementale, a été décerné à 84 ports de plaisance de l'hexagone et des Dom-Tom. Plusieurs Entreprises publiques locales (Epl) voient leur engagement reconnu.



C'est un beau palmarès cette année pour le Pavillon bleu avec pas moins de 84 ports de plaisance qui reçoivent la distinction en métropole et en outre-mer, contre 77 en 2010. Sept nouveaux sites l'obtiennent pour la première fois. Les Epl gestionnaires de port ont fait leur preuve en décrochant le précieux label, garant d'une politique environnementale rigoureuse et facteur d'attractivité touristique. Parmi elles : Port Vauban à Antibes (Saem de Port Vauban), le port de La Ciotat (Semidep), le port du Moulin Blanc à Brest (Brest'Aim, ex-Sopab), le port de plaisance du Cap d'Agde (Sodeal), le port d'Argelès sur Mer (Saga), le Port Saint-Ange du Barcarès (Promaba), le port de plaisance de Bandol (Sogeba) et Port Fréjus (Sem de gestion du Port de Fréjus). Le port du Cap d'Agde (Hérault) où la Sodeal s'est particulièrement distinguée pour la mise en place d'une procédure de filière de déconstruction de bateaux par le service qualité environnement du port. Autre exemple remarqué du jury : Port Vauban (Alpes-Maritimes) où la Saem de Port Vauban a développé une politique de sensibilisation des équipages à rejeter les déchets toxiques à la déchetterie portuaire.

Une sensibilisation à l'environnement

Le Pavillon Bleu des ports de plaisance récompense les ports, comme celui de La Ciotat, du Barcarès

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



ou de Fréjus, qui intègrent l'environnement dans leur gestion globale. Au programme : sensibilisation du public au respect de l'environnement, équipements, offre de services, prévention et réduction à la source des nuisances ou encore déchets et pollutions. Ce programme international, mené dans 41 pays à travers le monde dont la France, attribue chaque année ce label à plus de 3 450 sites. Un jury international se réunit puis effectue des visites de contrôle tout au long de l'année pour s'assurer du bon respect des critères. Le Pavillon Bleu reçoit le soutien notamment de l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT), du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'Unesco, pour sa capacité à accompagner les politiques de développement durable des communes et ports de plaisance. « Participer au programme du Pavillon Bleu, au-delà même de l'obtention du label et de son excellence environnementale, c'est s'engager sur le long terme et suivre les recommandations émises chaque année aux candidats », explique l'Office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, à l'origine du label en 1985. Cette grille d'indicateurs de suivi et d'évaluation identifie les efforts à réaliser et permet de mesurer les progrès obtenus. « Ce diagnostic donne le temps à tous les acteurs, les décisionnaires, les élus locaux de faire émerger une vision commune du territoire et de s'approprier ce projet de développement durable ».

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2